

## **AVIS DE PUBLICATION**

### **RÈGLEMENT 701-48 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 701 AFIN D'AMENDER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE HC-127**

---

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 13 avril 2021, le Règlement 701-48;

**QUE** le Règlement 701-48 a pour objet et conséquence, de modifier dans la section « Dispositions spéciales » de la grille des usages et des normes de la zone HC-127 en Annexe « A » du Règlement de zonage 701, la disposition comme suit :

« Commerce au rez-de-chaussée obligatoire pour les bâtiments ayant façade principale sur la rue Ellice, entre la rue Richardson et la rue Sainte-Catherine uniquement. »

**QUE** le 20 mai 2021, la MRC de Beauharnois-Salaberry a émis un certificat de conformité à l'égard du Règlement 701-48 de la Ville de Beauharnois;

**QUE** ce Règlement est en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

**QUE** ce Règlement est disponible pour consultation, sur rendez-vous, à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

**Donné à Beauharnois, ce 25 mai 2021 et publié le même jour sur le site internet de la Ville**

**Me Karen Loko, greffière**